

NOTE DE PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2026 SICTOM

1. Budget annexe du SICTOM

Le budget annexe 2026 du SICTOM s'équilibre de la manière suivante :

- Section de fonctionnement : 6 400 000 €
- Section d'investissement : 1 960 000 €

Pour rappel, le Conseil Communautaire a approuvé en 2022 les deux axes principaux de la feuille de route qui est désormais mise en oeuvre par le service :

- Délibération du 19 mai 2022 : adoption du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)

Axes	Actions phares
Réduire les déchets verts et les bio-déchets	Développer le compostage individuel
	Développer le compostage partagé
	Développer le compostage autonome en établissement
	Promouvoir le broyage des déchets ligneux et favoriser les dons de broyat
Promouvoir l'allongement de la durée de vie des produits	Promouvoir les acteurs de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS)
	Promouvoir la zone de réemploi et soutenir la création de recyclerie(s)
	Promouvoir le réemploi des déchets de la déconstruction
Lutte contre le gaspillage alimentaire	Accompagner et développer dans la restauration collective
	Renforcer la lutte contre le gaspillage alimentaire au plan domestique
	Accompagner les restaurateurs et commerces des métiers de bouche
Réduire les déchets des activités économiques	Accompagner les entreprises et développer les pratiques de prévention
	Accompagner les organisateurs et les exposants des marchés
Promouvoir la consommation responsable	Renforcer le dispositif "Stop Pub"
	Diffuser les outils et les bonnes pratiques en matière de consommation responsable
	Manifestations éco-responsables
	Développer des foyers "zéro déchet"

- Délibération du 3 décembre 2022 complétée par la délibération du 23 mai 2024 : adoption d'un plan d'action pour l'harmonisation, l'optimisation et le financement du SPPGDM (suite à l'étude diagnostique menée à compter de fin 2021 avec l'accompagnement du cabinet Terroirs et Communautés).

Type de collecte des déchets ménagers	Porte à porte dans les parties agglomérées et accessibles aux BOM 12 tonnes. Colonnes aériennes ou semi-enterrées pour les autres secteurs. Points d'apport volontaire dans l'hyper centre d'Oloron.
	Doter les équipements de dispositifs d'identification compatibles avec la mise en place ultérieure d'une tarification incitative
Réduction des fréquences de collecte en porte à porte	Ramassage OM / ramassage des emballages et papiers, tous les 15 jours en alternance (bac vert/bac jaune)
Gestion des biodéchets	Equiper tous les foyers pavillonnaires de composteurs individuels. Proposer la mise en place de composteurs partagés où le compostage individuel n'est pas envisageable et des points d'apport volontaire (avec

	identification) pour Oloron centre.
Mise en conformité des déchèteries	Installer des dispositifs anti-chute, créer des quais, voire reconstruire complètement des déchèteries sur site ou sur un autre terrain. Augmenter l'ouverture des sites pour que chaque déchèterie bénéficie d'au moins 3 demi-journées d'accueil au public.
Plan de communication / Création d'un fichier d'usagers	Déployer une communication en porte à porte pour identifier les bacs de collecte (installation d'une puce), promouvoir le compostage des biodéchets et le tri à la source des emballages/papiers. Créer un fichier « usagers » pour suivre l'évolution de la production des déchets au fil des ans et apporter une communication individualisée adaptée.
Impact financier	Augmenter les taux de Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères en fonction de la réalité des coûts et pour l'équilibre du budget.

Dans ce cadre, l'année 2026 sera marquée par la finalisation des évolutions du service de collecte avec, comme en 2024/2025, l'acquisition et l'installation de nouveaux matériels de pré-collecte (bacs, colonnes aériennes, semi-enterrées...). Le service s'équiperait de 2 camions grue (location avant achat) pour assurer une partie de la collecte des Points d'Apport Volontaire en régie, à moindre coût que si elle était déléguée à un prestataire.

Le plan de gestion des biodéchets sera poursuivi avec de nouvelles dotations de composteurs individuels, ainsi que le déploiement, suivi et accompagnement d'équipements partagés ou professionnels. Outre les sessions de formation au compostage qui sont proposées depuis des années (format de 2h), les usagers bénéficient également d'une vidéo d'information (sur le montage et l'utilisation des composteurs) disponible sur le site du SICTOM.

Concernant les déchèteries, l'analyse des situations doit se poursuivre pour permettre de déterminer les actions à mener pour la mise en conformité et l'optimisation du réseau de déchèteries, et définir les montants à prévoir à court terme tant en investissement qu'en fonctionnement. Depuis le diagnostic initial mené avec l'accompagnement du cabinet Terroirs et Communautés en 2021, les études complémentaires ont mis en avant la nécessité de reconstruire en les déplaçant les déchèteries d'Aramits, Gabarn et Soeix, de reconfigurer Aren, et d'agrandir Ledeuix, Lasseube et Lanneretonne. A ce stade, le montant estimé des travaux à prévoir s'élève à 5 millions d'euros.

Concernant la communication et la sensibilisation aux bons gestes, outre la mise en œuvre du PLPDM, le service mène depuis 2025 une enquête en porte à porte pour l'accompagnement des nouvelles pratiques et la création du fichier « usagers ». Pour terminer cette mission en 2026, deux nouveaux ambassadeurs du tri rejoignent le service ce mois d'avril.

I – Section de Fonctionnement

A) Les dépenses de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement par chapitre	CFU 2025	BP 2026
011 - Charges à caractère général	3 107 991,25 €	3 309 210,00 €
012 - Charges de personnel	2 061 261,54 €	2 186 365,16 €
65 - Charges de gestion courante	60 821,12 €	67 700 €
66 - Charges financières	109 978,60 €	135 672,47 €
67 - Charges exceptionnelles	8 524,54 €	20 000 €
68 - Dotations aux Provisions	0,00 €	500 €
022 - Dépenses imprévues		
Total dépenses réelles	5 348 577,05 €	5 719 447,63 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	565 044,78 €	680 552,37 €

002 - Déficit de fonctionnement reporté		
023 - Virement à la section d'investissement		
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	5 913 621,83 €	6 400 000,00 €

Le chapitre 011 représente en majorité les dépenses liées à la collecte et aux traitements des produits issus des déchèteries et de la collecte sur notre territoire. Malgré des prévisions de baisse des déchets à traiter par incinération ou enfouissement (grâce au déploiement du compostage des biodéchets et la mise en place de nouvelles filières de tri dans les déchèteries), le montant prévu est supérieur au CFU 2025. Cela est lié aux augmentations des coûts de traitement par le Syndicat Valor Béarn et la hausse de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (incinération et enfouissement).

Le chapitre 012 représente les frais de personnel. L'augmentation est liée à l'évolution classique des cotisations ou avancements et départs à la retraite de 2 agents (remplacements CET).

Le chapitre 65 correspond aux acomptes de fonctionnement versés à Valor Béarn (article 655481) et aux créances éteintes (articles 6542).

Le chapitre 042 correspond aux amortissements des investissements antérieurs et ceux proposés au BP 2026. La hausse est liée en grande partie au déploiement des équipements de pré-collecte (acquisition de colonnes aériennes, enterrées ou semi-enterrées) ainsi qu'à l'acquisition de véhicules de collecte.

B) Les recettes de fonctionnement

Recettes de fonctionnement par chapitre	CFU 2025	BP 2026
013 - Atténuations de charges	27 625,37 €	225,00 €
70 - Produits des services	461 733,64 €	384 215,00 €
73 - Impôts et taxes	4 609 979,00 €	4 889 500,00 €
74 - Dotations et participations	904 746,67 €	898 996,95 €
75 - Autres produits gestion courante	8 928,66 €	0,00
77 - Produits exceptionnels	0,00 €	0,00
Total recettes réelles	5 987 518,57 €	6 172 936,95 €
002 - Excédent de fonctionnement reporté	102 385,97 €	200 401,19 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	24 118,48 €	26 661,86 €
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	6 114 023,02 €	6 400 000,00 €

Le chapitre 70 représente en majorité les recettes de reprise de matériaux, de la redevance spéciale et de l'apport des Déchets Verts. La baisse est liée à la vente des matériaux qui ont chuté sur le papier/carton et les plastiques.

Le chapitre 73 correspond à la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM). La hausse prévue tient compte d'une évolution des bases fiscales et de l'évolution des taux comme suit :

	Ancien taux	Nouvelle proposition
Stations d'altitude	13.00%	13.60%
Zone collecte Porte à porte	10.77%	11.30%
Zone collecte Point d'Apport Volontaire	9.77%	10.30%

Cette proposition intègre les besoins de recettes supplémentaires résultant de l'augmentation des charges de fonctionnement (traitement, TGAP, frais de personnel), ainsi que des investissements réalisés, afin d'assurer l'équilibre des budgets de fonctionnement et d'investissement pour l'année

2026.

Il convient de préciser que les dépenses liées au projet de modernisation et de mise en conformité des déchèteries ne sont pas incluses dans cette proposition.

Le chapitre 74 représente les soutiens des éco-organismes notamment notre partenaire CITEO.

Le chapitre 042 correspond aux amortissements des subventions.

II – Section d'investissement

A) Les dépenses d'investissement

Op.	Opération individualisées	RAR 2025	Ouverture Crédits	Nouvelle proposition	BP 2026
23	Achat Mini Benne			250 000 €	250 000 €
24	Acquisitions Bennes OM				
25	Travaux Classe III			10 000 €	10 000 €
34	Aménagements Déchetterie			50 000 €	
36	Habillage PAV				
39	Plate-forme de compostage		30 000 €		30 000 €
41	Matériel Informatique	3 120,00 €		10 000 €	13 120 €
431	Points recyclages	135 587,64 €	305 000 €	160 000 €	650 587,64 €
47	Conteneurs dalles				
50	Acquisitions de terrains-bâtiments			500 000 €	500 000 €
51	Acquisitions de conteneurs	5 343,66 €	20 000 €	98 394,44 €	123 738,50 €
53	Etude décharge sauvage				
55	Matériel Déchetterie	6 192,00 €	30 000 €		36 192 €
57	Locaux SICTOM	1 000,00 €			1 000 €
58	Composteurs Individuels			37 000 €	37 000 €
59	Véhicules de service				
631	Hangar SICTOM				
64	Matériel manutention				
65	Signalétique				
66	Tri à la source				
68	Abris bacs – bio déchets				
Total Dépenses Opérations		151 243,30 €	385 000 €	1 115 394,84	1 651 638,14 €
	020 - Dépenses imprévues				
	040 - Opérations d'ordre de transfert entre section			26 661,86 €	26 661,86 €
	041 - Opérations patrimoniales				
	16 - Emprunts et dettes assimilées			281 700 €	281 700 €
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT		151 243,30 €	385 000 €	1 423 756,70 €	1 960 000 €

Les dépenses des opérations d'investissement correspondent essentiellement aux acquisitions des colonnes semi-enterrées et à la création des points d'apports volontaires, à l'acquisition de bennes Ordures Ménagères et à l'installation de matériels informatiques pour le contrôle d'accès et de

sondes de télé-relève de remplissage dans les colonnes.

Sont également prévues les études préalables à la modernisation et à la mise en conformité du réseau de déchèteries qui doivent se poursuivre en 2026, pour proposer un plan pluriannuel d'investissement sur la période 2026-2030, au cours de l'automne 2026.

Enfin, il est à noter des dépenses d'investissement « récurrentes » au service à savoir l'achat de conteneurs et de composteurs.

Le chapitre 040 correspond aux amortissements des subventions et le chapitre 16 au remboursement du capital de la dette.

B) Les recettes d'investissement

Op.	Opération individualisées	CFU 2025	BP 2026
	13-Subventions	56 577,77 €	97 339,35 €
	10 - Dotations, fonds divers et réserves	405 519,79 €	69 428,15 €
	16 - Emprunts et dettes assimilées	2 200 000,00 €	11 532,51 €
	021 - Virement à la section de fonctionnement		
	024 - Produits des cessions d'immobilisations		
	001-Excédent d'investissement reporté		1 101 147,62 €
	040 - Opérations d'ordre de transfert entre section	565 044,78 €	680 552,37 €
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT		3 227 142,34 €	1 960 000 €

Les recettes d'investissement sont représentées par l'emprunt contracté pour l'acquisition et l'installation des colonnes semi-enterrées mais également par le FCTVA perçu pour l'acquisition des bennes ordures ménagères et des colonnes.

Le chapitre 040 correspond aux amortissements.